

Quelle politique de prévention du risque sismique en France ?

Vincent Courtray - Chef du bureau des risques naturels terrestres et adjoint au chef de la CCIAPSA (cellule centrale interministérielle d'appui au plan séisme Antilles), MEDDTL / Direction Générale de la Prévention des Risques

Le risque sismique est faiblement connu en France et la rareté des séismes sur le territoire rend difficile l'existence d'une véritable culture de ce risque au sein des populations.

Néanmoins, l'actualité mondiale rappelle régulièrement la réalité de ce risque et les séismes de novembre 2004 aux Saintes (Guadeloupe) et de novembre 2007 au nord de la Martinique montrent que la France n'est pas épargnée.

Les scientifiques estiment qu'un séisme aux Antilles françaises tel que ceux qui se sont produits en 1839 ou 1843 pourrait y provoquer aujourd'hui plusieurs milliers de victimes, et des dégâts économiques considérables. De même, un séisme du même type que celui qui est survenu près de Salon de Provence en juin 1909 pourrait causer plusieurs centaines de décès.

Afin de coordonner les différentes actions menées pour limiter l'accroissement de la vulnérabilité de notre société face au risque sismique et les renforcer, le gouvernement a décidé d'engager sur la période 2005-2010 un Programme National de Prévention du Risque Sismique appelé Plan Séisme s'appuyant sur l'ensemble des acteurs de la prévention du risque sismique. Son objectif était de réduire la vulnérabilité de la France au risque sismique en favorisant une prise

de conscience des citoyens, des professionnels du bâtiment et des pouvoirs publics, tout en mettant en œuvre des dispositifs réglementaires et techniques indispensables pour la résistance des bâtiments.

Pour les Antilles

Etant donné le niveau de risque particulièrement fort aux Antilles, le gouvernement a créé en 2007 le Plan séisme Antilles qui comporte, outre des actions de sensibilisation, de formation, d'amélioration de la connaissance, de préparation à la gestion de crise, un volet important d'actions sur le bâti public existant (renforcement ou reconstruction), estimé à 5 milliards d'euros, afin de réduire la vulnérabilité aux séismes des populations antillaises (Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy). Ce plan antillais constitue un effort important à mener sur une vingtaine d'années avec le concours de toutes les collectivités concernées. Il possède une gouvernance, des objectifs et des moyens spécifiques.

Réduire la vulnérabilité de la France au risque sismique en favorisant une prise de conscience.

Après une phase importante de diagnostics de vulnérabilité sismique sur plusieurs milliers de bâtiments, des actions marquantes ont été menées. Plusieurs bâtiments publics de l'État ont été reconstruits dans le respect des normes parasismiques, ainsi que certaines écoles primaires particulièrement vulnérables. Des opérations de renforcement ont également commencé et un programme ambitieux est en place en lien avec les collectivités territoriales.



Etat-major du SDIS de Guadeloupe reconstruit aux normes parasismiques © Vincent Courtray, MEDDTL

Les services départementaux d'incendie et de secours, ainsi que les bailleurs sociaux, mènent des programmes sur leur patrimoine. L'enjeu est important compte tenu des conséquences que pourrait produire un séisme de forte magnitude. A ce titre, l'urgence à agir est comprise de tous les acteurs.

Un bilan positif du plan 2005-2010

Le programme national a été marqué par de nombreuses avancées sur tous les champs de la prévention, depuis l'information préventive jusqu'à la réduction de la vulnérabilité et la préparation à la gestion de crise. De nombreux supports de communication ont été produits, dont un grand nombre par les régions concernées elles-mêmes. La sensibilisation des populations est cependant diverse selon les régions et mérite d'être poursuivie, en particulier dans les zones nouvellement concernées par la réglementation sismique. Un élément essentiel à la réduction de la vulnérabilité sismique a été la publication de la nouvelle réglementation avec l'application des normes parasismiques Eurocode 8 au contexte français, et la nouvelle carte de zonage sismique de la France (voir illustration). Ces textes permettront de garantir un meilleur niveau de sécurité pour les constructions neuves. L'accompagnement des professionnels du bâtiment, par la mise en place de formations adaptées, a commencé dans certaines régions. Concernant le bâti existant, et à l'exception des Antilles, trop peu d'actions ont été menées sur le territoire. Des efforts sont à faire pour inciter les propriétaires de bâtiments à se poser la question de la vulnérabilité sismique de leur bien au risque sismique et envisager les mesures de confortement qui seraient nécessaires.

Les trois principales actions de la DREAL Rhône-Alpes

- **Projet Interreg ALCOTRA-Risknat** : un programme de coopération transfrontalière le long de la frontière entre la France, l'Italie et la Suisse. Cette dé-



Logo des campagnes de sensibilisation en Guadeloupe © MEDDTL

marche vise à apporter de retombées utiles aux collectivités locales et à tous les gestionnaires des risques naturels.

<http://www.risknat-alcotra.org/fr/>

- Dans le cadre du programme Alcotra RiskNat, un outil de sensibilisation du grand public aux risques liés aux séismes : **une exposition itinérante « Sismo-Tour »** dans tous les départements de Rhône-Alpes. Les panneaux itinérants téléchargeables sur :

<http://www.planseisme.fr/Sismo->

Tour-en-Rhône-Alpes-Exposition-itinerante-Vivre-avec.html

- Information/formation des professionnels de la construction (ex. ingénieurs du BTP, architectes...). Les vidéos de différentes interventions sont mises en ligne :

<http://www.planseisme.fr/Rhone-Alpes-Seminaires-d-information.html>



Et maintenant...

L'important travail mené depuis plus de 5 années doit se poursuivre en ciblant les actions sur la réduction concrète de la vulnérabilité des populations vis-à-vis des séismes. Des travaux au sein de groupes de travail réunissant les principaux acteurs de la prévention du risque sismique (les collectivités territoriales, les professionnels de la construction, les associations et les organismes scientifiques, les services de l'Etat dans ses différentes composantes, les assureurs...) ont été menés en 2010 et ont abouti à des orientations stratégiques selon 3 axes :

- la mise en œuvre d'une gouvernance partagée de la politique de prévention du risque sismique, basée sur des objectifs quantitatifs et au plus près des spécificités des territoires,
- la mobilisation et l'association accrue des collectivités territoriales au pilotage des actions de réduction de la vulnérabilité et à la poursuite de la sensibilisation du grand public,
- le développement indispensable des pratiques de réduction de la vulnérabilité des constructions neuves et du renforcement du bâti existant en mobilisant les professionnels, les organismes de formation, et les services de contrôle des règles de construction parasismique.

Il est entendu que les actions relatives à la préparation à la gestion de crise seront poursuivies par l'organisation d'exercices de crise réguliers de type « RICHTER » et par la réalisation de retours d'expériences sur des séismes ayant lieu en France ou ailleurs dans le monde.

La question de la qualité du bâti existant et notamment la connaissance de sa vulnérabilité face au risque sismique sont également des champs importants de la politique de prévention du risque sismique dans les années à venir.

Les acteurs de la prévention de ce risque majeur, et en premier lieu les collectivités territoriales, ont ensemble un rôle essentiel à jouer pour faire en sorte que les populations acquièrent une culture du risque sismique et intègrent dans leurs décisions les choix permettant de diminuer globalement la vulnérabilité de notre société face aux séismes.